



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES
ÉCOLE DE LA FARANDOLE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement tenue
le 3 décembre 2019 à 19 h, au local du Service de garde**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Michelle-Anne Wesley, membre parente
Madame Nancy Laplante, membre parente
Madame Julie Guérin, membre parente
Madame Lise Couillard, membre parente
Madame Isabelle Mercier, enseignante
Madame Hélène Breton, enseignante
Monsieur Stéphane Plante, enseignant
Madame Julie Lavoie, technicienne au Service de garde

ABSENCES

Madame Mélanie Fortin, commissaire
Monsieur François Charland, membre parent

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Monsieur Martin Lavallée, directeur



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

1- VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Michelle-Anne Wesley, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Mercier que l'ordre du jour de la séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 19/20-9

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par Madame Michelle-Ann Wesley que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 19/20-10

4- SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019

Il n'y a aucun suivi.

5- PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune demande du public.



Procès-verbal **du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT** **de l'École de la Farandole**

6- ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS

6.1 SUIVI AU BUDGET 2019-2020 (ART. 95) / REDDITION DE COMPTES ENVELOPPES MINISTÉRIELLES DÉDIÉES (ART 473.1)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, explique aux membres du conseil qu'un plan de redressement sera à déposer au cours de l'année. Il mentionne qu'il y aura une rencontre le 9 décembre avec la super équipe d'intervention composée de Monsieur Louis Dandurand, directeur du Service des finances, et Monsieur Nicolas Maheux, directeur des Services éducatifs. Le portrait du déploiement des ressources et des enveloppes ministérielles est présenté. Il dépose le projet suivant de résolution que madame Lise Couillard propose d'adopter :

Préambule

Conformément à l'article 473.1 de la loi sur l'instruction publique, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour les années 2018-2019 à 2020-2021.

L'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

Résolution

Le conseil d'établissement de l'école de la Farandole confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries telle que détaillée dans le document joint à la présente résolution ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le conseil d'établissement confirme également qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

CÉ # 19/20-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal ***du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT*** ***de l'École de la Farandole***

6.2 GRILLE MATIÈRES 2020-2021

Monsieur Martin Lavallée, directeur, présente aux membres du Conseil l'échéancier de travail qui mènera au dépôt de propositions de grilles-matières pour les classes du régulier de même que pour les groupes de la concentration sportive :

- Mardi 26 novembre 2019, le point sera à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour une présentation aux enseignants;
- Vendredi 10 janvier 2020, le point sera déposé à l'ordre du jour du Comité de participation de l'école (C.P.E.);
- Mardi 21 janvier 2020, le point sera à l'ordre jour pour validation;
- Mardi 28 janvier 2020, séance ordinaire du Conseil, présentation d'un projet de grilles- matières des classes du régulier ainsi que les classes de la concentration sportive

Monsieur Lavallée informe que les enseignants devraient proposer le statu quo pour l'ajout des périodes d'anglais au 3e cycle du régulier ainsi que pour le nombre de minutes de spécialités au préscolaire.

6.3 DÉROGATION À L'HORAIRE POUR LA FÊTE DE NOËL (ART. 87 ET 89)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, dépose le projet d'activité pour la fête de Noël. Celle-ci se vivra en horaire continu le vendredi 20 décembre 2020. Les élèves iront jouer aux quilles.

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les propositions prévues aux articles 84, 87 (activités éducatives) et 88 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirent soutenir financièrement les activités;



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

CÉ # 19/20-12

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Laplante d'approuver le projet d'horaire pour la fête de Noël.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ (ART. 461)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, dépose la planification annuelle du Programme de l'éducation à la sexualité et répond aux questions des membres.

CONSIDÉRANT l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le ministre établit, à l'éducation préscolaire, les programmes d'activités et, à l'enseignement primaire et secondaire, les programmes d'études dans les matières obligatoires ainsi que dans les matières à option identifiées dans la liste qu'il établit en application de l'article 463 et, s'il l'estime opportun, dans les spécialités professionnelles qu'il détermine. Ces programmes comprennent des objectifs et un contenu obligatoire et peuvent comprendre des objectifs et un contenu indicatif qui doivent être enrichis ou adaptés selon les besoins des élèves qui reçoivent les services. Le ministre peut, dans les domaines généraux de formation qu'il établit, prescrire des activités ou contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves et prévoir des conditions d'exemption.

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Mercier, membre enseignante, d'approuver le dépôt de la planification annuelle du Programme local de l'éducation à la sexualité.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CONTENU EN ORIENTATION SCOLAIRE

Monsieur Martin Lavallée, directeur, présente aux membres du Conseil la planification de même que la liste des activités qui seront effectuées concernant le contenu en orientation scolaire et personnelle qui est une obligation à partir de cette année.

CONSIDÉRANT l'obligation d'enseigner les contenus en orientation personnelle et scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Couillard d'approuver la planification présentée.

CÉ # 19/20-13

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

CÉ # 19/20-14

6.6 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART 94)

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement établit ses règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Plante d'adopter les Règles de régie interne du Conseil d'établissement telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Michelle-Anne Wesley, membre parente, résume aux membres du Conseil le contenu de la dernière rencontre. Elle expose aux membres le point de vue du comité à l'égard du projet de Loi 40 concernant la réforme des Commissions scolaires.

8- INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Il n'y a aucun sujet déposé

9- INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

Les membres du Conseil se questionnent sur la possibilité de faire quelques aménagements sur la cour d'école. Après discussions, Madame Michelle-Anne Wesley, présidente, mentionne qu'elle s'impliquera dans ce dossier. Elle prendra en charge de former un comité. Elle lancera un appel à tous.

10- INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Martin Lavallée, directeur, fait un suivi concernant l'échéancier du plan de mise en œuvre du projet éducatif. Une présentation détaillée de l'état des travaux sera faite à la séance de janvier 2020.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

11- QUESTIONS DES MEMBRES

- a) Monsieur Stéphane Plante dépose le projet « Farandole-Brille ». Un projet à dimension entrepreneurial. Les élèves feront la fabrication de bijoux. Plusieurs dimensions académiques y seront abordées, dont le français, les mathématiques et les arts plastiques.
- b) Madame Nancy Laplante questionne le fonctionnement de la boîte vocale lorsqu'elle fait des appels le matin. Elle mentionne que cela peut être dangereux lorsqu'une personne conduit. Monsieur Lavallée vérifiera la solution possible.

12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Stéphane Plante que la séance soit levée à 20 h49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 19/20- 15

Michelle-Anne Wesley, présidente

Martin Lavallée, directeur